



DECISION DU PRESIDENT

PORTANT ALIENATION DE BIENS MOBILIERS

DEC_2022_052

Objet : Cession d'un véhicule RENAULT Express immatriculé 2924QA40 à la SAS DECONS pour destruction

Le Président du SITCOM Côte sud des Landes,

VU l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant

VU la délibération du Comité syndical du 8 septembre 2020 relative à l'élection de Monsieur Alain CAUNEGRE en qualité de Président

VU la délibération du Comité syndical du 8 septembre 2020 qui charge le Président de régler, pendant toute la durée de son mandat, les affaires pour lesquelles la délégation est autorisée, et notamment l'aliénation de biens mobiliers et immobiliers

CONSIDERANT la proposition ci-annexée de la **SAS DECONS**

DECIDE

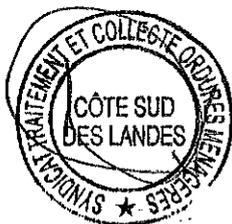
DE CEDER à la SAS DECONS

Marque, type	Immatriculation	Année d'acquisition	N° Inventaire	Prix unitaire € net de taxes
RENAULT Express	2924QA40	1998	98/0114	139,40
				Montant total net de taxes : 139,40

DIT que ce véhicule sera retiré de l'inventaire du Syndicat.

A Bénesse-Maremne, le 5 août 2022

Le Président,
Alain CAUNEGRE



040-254001977-

Transmis électroniquement au représentant de l'Etat le :

Reçu par le représentant de l'Etat le :

Affiché le :

Notifié le :

Publié au recueil des actes administratifs le :

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 18/08/2022

Reçu en préfecture le 18/08/2022

Affiché/Publié le 23/08/2022

ID : 040-254001977-20220805-DEC_2022_052-DE



COMPTE FOURNIS	NUMERO PIECE	DATE
FOSITCOM	09-22060129	30/06/2022

DECONS SUD AQUITAINE

1701 ROUTE DE SOULAC
33290 LE PIAN MEDOC
FRANCE

N° TVA: FR00 832 209 944

SABRINA BALLYET

SITCOM DES LANDES

ROUTE DE CAPBRETON

bergeroc@sitcom40.fr

40230 BENESSE MAREMNE

Merci de joindre ce document à votre facture

Date	Désignation	N° bon	Bon tiers	Quantité	Imp.	Unité	TVA	Remise	PU HT EUR	Montant HT EUR
SITCOM DES LANDES										
02/06/2022	Destruction vhu 2924QA40 PLATIN VHU	99733		0,820		T	0,00		170,00	139,40
SITCOM DES LANDES				0,820						139,40
PLATIN VHU				0,820						139,40
Total Général :				0,820						139,40

Livraisons en France de déchets neufs d'industrie, de matières de récupération, de ferrailles ou de métaux non ferreux : TVA autoliquidée par le client Art 283,2 sexies du CGI

Base HT	Taux TVA	TVA	TTC
139,40	0,00		139,40
139,40			139,40

Chèque au 30/06/2022

Montant HT	139,40
Acompte	
Net à facturer (EUR)	139,40